

Monsieur le Président,

Il me tient particulièrement à cœur de répondre à votre questionnaire et je regrette vivement de le faire de manière sans doute trop succincte.

Cela étant, j'entends y apporter des réponses concrètes et non équivoques.

Je suis pleinement favorable à la reconnaissance par la France de l'Etat Palestinien. Pour cela, je soutiendrais concrètement et sans aucune réserve toute action engagée à cette fin. La France a déjà, notamment sous l'impulsion du Président Sarkozy, opéré des avancées significatives en ce sens. Je pense notamment à la décision du Gouvernement français, en juillet 2010, de rehausser le statut de la représentation diplomatique Palestinienne, en élevant la Délégation générale au rang de mission diplomatique de Palestine, décernant ainsi à son chef, le rang d'Ambassadeur.

Ces mesures, déjà plus que symboliques, doivent nécessairement être concrétisées afin que la France reconnaisse l'Etat Palestinien.

Dans la même perspective, je suis naturellement favorable à l'admission de la Palestine dans l'Organisation des Nations Unies. Dans mon esprit, l'admission de la Palestine à l'ONU doit être, à terme, pleine et entière, c'est-à-dire allant au-delà du statut d'Etat observateur. Pour ma part, je considère que l'admission de la Palestine à l'UNESCO en fin d'année dernière est une étape intermédiaire mais primordiale. Je me permets, à ce titre, de souligner le rôle déterminant joué par le Président Sarkozy qui a su ne pas se soumettre aux pressions exercées. Ainsi, la France a voté en faveur de cette admission, cependant que certains de ses plus grands partenaires ont voté contre (comme les Etats Unis, l'Allemagne ou le Canada), et d'autres se sont abstenus (comme l'Italie et le Royaume Uni).

S'agissant de la problématique de l'importation de produits des colonies et de l'implication des entreprises françaises, il m'apparaît essentiel de faire respecter concrètement les conventions internationales. A ce titre, si je suis extrêmement attaché à la santé économique de nos entreprises, celle-ci ne doit pas passer par la compromission.

Enfin, si nos concitoyens me font l'honneur de m'élire député, mon engagement sera toujours tourné vers le droit des peuples, Palestinien comme Israélien, à vivre en paix, dans un Etat reconnu, souverain, avec des frontières identifiées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma plus grande considération portée à vous même et aux membres de votre association.

François JOLIVET